

DEPARTEMENT  
de la MOSELLE

---

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT  
de FORBACH

---

Séance du 20 janvier 2015  
Convocation du 13 janvier 2015

**Président** : M. PATRICK SEICHEPINE

Nombre des conseillers élus :  
**15**

Conseillers en fonction :  
**14**

Conseillers présents :  
**13**

**Présents** : Katia KARST, Armand CHARPENTIER, Dominique RISSE, Françoise GROSSE, Alain SADLER, André GROSSE, Éric HEMMER, Patrick FERY, Nadine TRAUTMANN, Thierry MULLER, Bertrand BADO

**Absents excusés** : Christelle FELTIN (procuration à Françoise GROSSE),

**PV du 11 décembre 2014 : voté à l'unanimité**

**1. Décisions modificatives**

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014, à savoir :

**Section de Fonctionnement**

- Chapitre 022 : Article 022 :	- 9.533,00 €
- Chapitre 012 : Article 64131	+ 6.198,00 €
- Chapitre 014 : Article 7391178	+ 255,00 €
- Chapitre 65 : Article 6531	+ 580,00 €
- Chapitre 66 : Article 668	+ 2.500,00 €

**2. Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à Madame GROSSE Françoise la somme de 115.23 € pour les frais avancés.

**3. Chasse**

Suite à l'adjudication infructueuse de la location de la chasse communale, en date du 16 janvier 2015 à 10h00 en mairie de Grostenquin pour les lots 2 et 3, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'une nouvelle adjudication de la chasse communale, le vendredi 6 mars 2015 à 11h00 pour le lot 3 d'une superficie de 565 hectares (environ) pour une mise à prix de 1.900 €

- de louer le lot 2, d'une superficie de 387 hectares (environ) par appel d'offre. Le délai étant fixé au 24 février 2015 à 18h00 date de réception en mairie. Le choix du locataire sera effectué par des critères et selon l'ordre de priorité suivants : proximité, disponibilité, gestion cynégétique, prix, engagement écrit sur la régularisation des nuisibles.

Le conseil autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à faire les démarches administratives adéquates

#### **4. Commission d'ouverture de plis pour la location de la chasse communale**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission d'ouverture des plis pour la location de la chasse communale et nomme :

- SEICHEPINE Patrick
- CHARPENTIER Armand
- RISSE Dominique
- SADLER Alain
- GROSSE Françoise

#### **5. Vente de terrains à la Communauté de Communes du Centre Mosellan**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de vendre les parcelles suivantes :

BAN de GROSTENQUIN

Section 18 n°103/41 - Muehle – 16a 00ca prés

Section 18 n° 84 - Huebelmuehle – 68a 40ca prés

Section 12 n°72//21 – Langborn – 88a 32ca prés

à la Communauté de Communes du Centre Mosellan, pour la mise en conformité de l'assainissement communal, moyennant le prix de **DOUZE MILLE SIX CENT HUIT EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES (12.608,55 €)**.

- donne pouvoir au Maire ou au premier adjoint pour signer l'acte de vente.

Le Maire  
Patrick SEICHEPINE